



Table des matières

Mot du président	4
1. Conseil d'administration	5
1.1 Membres au 31 décembre 2017	5
1.2 Fonctionnement	6
1.3 Participation du public aux assemblées	7
2. Actions du conseil de quartier	8
2.1 Fonctionnement du conseil de quartier et représentation	8
2.1.1. Planification des projets et dossiers d'intérêt pour le conseil d'administration	8
2.1.2. Prise de position pour les enjeux municipaux	9
2.1.3. Règle d'éthique	10
2.2 Rapport Vision Montcalm	11
2.3 Comité transports et environnement	13
(circulation, environnement, transport et verdissement)	
2.3.1. PPU Pôle urbain Belvédère	13
2.3.2. Table de concertation vélo	13
2.3.3. Katimavik	14
2.3.4. Consultation sur la mobilité durable	14
2.3.5. Projet : <i>Vision Montcalm pour la mobilité durable</i>	15

Table des matières

2.4 Comité relations avec les citoyens	16
(gouvernance, loisirs, citoyens, mixité, participation et communication)	
2.4.1. Réformes législatives entourant la participation citoyenne	16
(projets de loi 109 et 122)	
2.4.2. Assemblée générale et Café forum	17
2.4.3. Rencontre avec le CIUSSS de la Capitale-Nationale relativement à la fermeture	17
du Sans Rendez-vous du CLSC Haute-Ville	
2.4.4. Montcalm + Jeunes	18
2.5 Comité cadre bâti	19
(services, commerces, cadre bâti, patrimoine, arts et densification)	
2.5.1. La placette mobile	19
2.5.2. Concours de photographie #montcalmen	19
2.5.3. Programme de transformation de portes de garage	20
2.5.4. Programme de reconnaissance des initiatives remarquables	20
2.5.5. Grille d'analyse d'évaluation de l'acceptabilité sociale des projets	21
2.5.6. Marché aux puces	21
2.5.7. Répertoire des perspectives visuelles à préserver	21
2.6 Consultation publique	22
3. Exécutif	24
4. Question du public aux assemblées du conseil de quartier	29
5. Sujets traités par les conseillers	30
6. États financiers 2017	31

Mot du président

L'année 2017 fut une autre année fort occupée pour les membres du conseil. Tout au long de l'année, ils se sont efforcés de se faire le porte-voix des citoyens du quartier, afin que ceux-ci puissent exprimer à la Ville leurs opinions et leurs besoins concernant le quartier. Leur action fut en tout temps guidée par la *Vision Montcalm*¹, vision à laquelle le conseil accorde beaucoup d'importance, particulièrement lors de l'implantation d'un nouveau projet d'aménagement dans le quartier.

Par ailleurs, soulignons que le projet de Loi 122 (Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs) a été adopté le 15 juin 2017. Cette loi prévoit la possibilité pour une municipalité d'adopter une politique de participation publique en matière d'urbanisme. Elle prévoit l'adoption, par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, d'un règlement fixant les exigences relatives à cette participation publique, et prévoit également qu'aucun acte d'une municipalité ne sera susceptible d'approbation référendaire si sa politique de participation publique respecte les exigences du règlement ministériel.

Les consultations particulières entourant le projet de loi ont permis non seulement aux différents conseils de quartier de s'exprimer sur la question de l'abolition du processus référendaire prévu, mais ont aussi permis un échange fort enrichissant entre les présidentes et présidents des conseils de quartier de la Ville ainsi qu'un impressionnant travail d'écriture d'un mémoire commun regroupant pas moins de 25 conseils de quartier. Un exercice similaire a eu lieu en ce qui concerne le projet de règlement ministériel fixant les exigences relatives à la participation publique. En effet, le projet de règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme a été publié pour consultation le 15 novembre 2017. Les conseils de quartier de la Ville se sont rassemblés et ont remis au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire leurs commentaires communs. Le dossier de la participation publique demeurera assurément au cœur des préoccupations du conseil de quartier en 2018.

En conclusion, nous invitons plus que jamais tous les citoyens du quartier à s'impliquer dans leur milieu, à continuer à faire entendre leur voix sur les enjeux qui les touchent au quotidien et à prendre part aux consultations sur les projets d'aménagement concernant le quartier. Il importe de participer en grand nombre, puisque ce sont avant tout les citoyens qui habitent le quartier Montcalm et les commerçants qui y œuvrent qui le font vibrer et lui donnent son caractère unique.

Jean-Félix Robitaille, président

¹ Vision Montcalm : Rapport sur la vision d'avenir du quartier Montcalm, Conseil de quartier Montcalm, 2014 : https://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/participation-citoyenne/conseils_quartier/montcalm/Visualiser.ashx?id=1453.

1. Conseil d'administration

1.2 Fonctionnement

Assemblées, rôle, mandat et composition du conseil d'administration

En 2017, outre l'assemblée annuelle et une assemblée spéciale des membres, le conseil d'administration a tenu neuf assemblées régulières. À celles-ci s'ajoutent des séances de travail du conseil et de ses comités.

Le conseil de quartier est un organisme à but non lucratif accrédité par le conseil municipal de la Ville de Québec. Il permet à la population d'exprimer son opinion et ses idées sur des projets qui touchent son environnement et sa qualité de vie. Le conseil recueille les opinions des gens qui y habitent ou travaillent sur son territoire afin que les décisions et actions de l'Arrondissement et de la Ville répondent davantage aux besoins. Les activités du conseil de quartier touchent, notamment, l'aménagement du territoire, la circulation, le zonage, la sécurité publique, le loisir et l'environnement. En somme, le conseil de quartier est un lieu de rencontre où la population a le pouvoir d'agir pour créer un milieu de vie à son image.

Dans un esprit de collaboration avec la Ville, le conseil de quartier exerce les mandats suivants : émettre des recommandations sur tout projet de modification au règlement d'urbanisme ou touchant le quartier qui lui est soumis par une instance décisionnelle de la Ville ; tenir des séances de consultations publiques sur une question sur laquelle son opinion a été demandée par une instance décisionnelle de la Ville ; tenir, de sa propre initiative, une consultation publique sur un projet de la Ville sur une propriété municipale dans le quartier ; de sa propre initiative, transmettre à la Ville son avis sur toute autre matière concernant le quartier ; en collaboration avec les représentants de la Ville et les acteurs du milieu, ainsi qu'en accord avec les orientations et les outils de planification de la Ville, bonifier l'offre de services, la planification ou la mise en œuvre d'un projet municipal touchant le quartier.

Onze personnes voient au bon fonctionnement du conseil de quartier et forment le conseil d'administration : quatre sièges sont réservés aux femmes et quatre aux hommes qui résident dans le quartier. Ces personnes sont élues pour des mandats de deux ans selon un principe d'alternance. Outre les membres élus, trois sièges sont réservés à des membres cooptés nommés par le conseil d'administration. Ces membres résident dans le quartier ou représentent un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier. Le conseil d'administration peut ajouter des critères pour le choix des membres cooptés. Ceux-ci sont nommés pour un mandat se terminant à l'assemblée annuelle suivante. Leur mandat est renouvelable. Les conseillers municipaux du quartier sont membres du conseil d'administration, mais sans droit de vote.

1. Conseil d'administration

1.3 Participation du public aux assemblées

Le conseil d'administration du conseil de quartier de Montcalm se réunit toujours en assemblée publique. À chaque assemblée, une période de temps est réservée aux membres du conseil de quartier, c'est-à-dire la population, pour des questions ou des commentaires.

À moins d'avis contraire, le conseil se réunit aux Loisirs Montcalm 265, boulevard René-Lévesque Ouest. Généralement, les assemblées se tiennent le quatrième mardi de chaque mois, à l'exception des mois de juillet et août où il n'y a pas d'assemblée.

Les dates des assemblées du conseil de quartier sont publiées dans l'agenda du bulletin municipal « Ma Ville » section « Mon Arrondissement ». De plus, ces informations ainsi que les ordres du jour, les procès-verbaux, les documents et les rapports de consultation sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Québec au www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier choisir « Montcalm ».

Adresse de correspondance et personne-ressource à l'Arrondissement

Arrondissement de La Cité-Limoilou

Conseil de quartier de Montcalm

399, rue Saint-Joseph Est, 4e étage

Québec (Québec) G1K 8E2

L'adresse de courriel du conseil est : conseilquartier.montcalm@ville.quebec.qc.ca

Facebook : conseil de quartier de Montcalm

M. Denis Bergeron, conseiller en consultations publiques

Service de l'interaction citoyenne

Téléphone : 418 641-6411, poste 3621

Courriel : denis.bergeron@ville.quebec.qc.ca

2. Actions du conseil de quartier

2.1 Fonctionnement du conseil de quartier et représentation

2.1.1. Planification des projets et dossiers d'intérêt pour le conseil d'administration

Devant l'ampleur de la tâche qui consiste à donner vie au rapport Vision Montcalm tout en prenant en charge les questions d'actualité courante, le conseil de quartier s'est doté à la fin de l'année 2014 de trois comités permanents pour coordonner ses actions dans les domaines où il est le plus souvent interpellé. Ces comités sont les suivants :

- Comité Transports et environnement
(circulation, environnement, transport et verdissement)

- Comité Relations avec les citoyens
(gouvernance, loisirs, citoyens, mixité, participation et communication)

- Comité Cadre bâti
(services, commerces, cadre bâti, patrimoine, arts et densification)

À travers ces différents comités, les dossiers se sont divisés selon les intérêts de chacun afin de faire avancer la réflexion sur divers dossiers et projets. Les séances de travail sont suivies d'un compte rendu mensuel aux autres membres. Le bilan des dernières années de sous-comités est positif; des actions concrètes ont été posées par les comités et les sujets bien répartis.

2. Actions du conseil de quartier

2.1.2. Prise de position pour les enjeux municipaux

Certaines discussions soulevées lors des soirées du conseil de quartier concernaient des enjeux qui visaient d'autres quartiers de l'arrondissement. Ces discussions, qui favorisent la participation à la prise de décisions à portée municipale, signifient de s'engager dans des réflexions qui concernent la ville dans son ensemble ou une partie de celle-ci. Ces enjeux, qui faisaient souvent surface, étaient suivis d'un questionnement à savoir si ces sujets doivent être ou non discutés entre les membres. Le conseil s'est donc doté en décembre 2015, d'une résolution qui le guiderait sur les enjeux municipaux. Un objectif important face à cette résolution est que le conseil de quartier Montcalm s'assure, lorsqu'il se prononce sur les dossiers à portée municipale, de prendre position de façon cohérente avec les orientations de ses membres ou, à défaut pour le conseil de bénéficier d'une telle orientation au moment où il doit se prononcer, de préciser que la position adoptée pourrait éventuellement être révisée à la lumière des résultats d'une consultation élargie de ses membres. Les principales raisons qui ont motivé le conseil de quartier à élaborer une résolution sont les suivantes :

- l'impact direct ou indirect sur le quartier Montcalm, que ce soit au niveau de l'aménagement de son territoire, de la qualité de vie de ses citoyens ou des différents enjeux mentionnés dans son rapport Vision ;
- les efforts conjugués de différents conseils de quartier en regard de dossiers ayant des incidences sur un territoire qui ne se limite pas aux seules frontières d'un quartier ;
- l'un des objectifs principaux derrière la création des conseils de quartier de la Ville de Québec est de permettre à des instances citoyennes de favoriser la prise de décisions municipales cohérentes avec l'intérêt général, ne se limitant pas seulement aux frontières de leur quartier ;
- le conseil de quartier de Montcalm désire assumer pleinement le rôle qui lui a été dévolu lors de sa création et qu'il importe par conséquent de réitérer l'importance de prendre position sur des enjeux qui ont une portée municipale ;
- l'objectif n'est pas de s'immiscer dans les enjeux ponctuels et circonscrits qui ne concernent parfois qu'un autre quartier, mais bien d'affirmer la légitimité de contribuer de façon constructive et pertinente à l'élaboration démocratique des politiques municipales qui ont un impact sur le quartier, directement ou indirectement.

Le conseil de quartier mandate alors un administrateur responsable des « affaires externes », dont la responsabilité consistera à informer les membres du conseil de quartier Montcalm sur les dossiers et enjeux à portée municipale sur lesquels il y aurait lieu d'intervenir, le tout dans l'esprit des objectifs visés.

2. Actions du conseil de quartier

2.1.3. Règle d'éthique

Afin de combler l'absence de règles formelles de bonne conduite visant à prévenir tout manquement éthique de la part des administrateurs du conseil de quartier, le conseil d'administration a résolu d'adhérer, de façon intérimaire, aux « Règles d'éthique » contenues au Guide de participation – Conseil de quartier (inspirées des Règles d'éthique régissant les élus et les autres administrateurs municipaux de Québec, adoptés par la résolution CV20020076 et ses amendements).

Les anciens articles 119 et 120 du Règlement sur le fonctionnement des conseils de quartier (R.R.V.Q. chapitre F-1) ayant été abrogés dans l'attente de l'adoption de nouvelles règles régissant l'éthique des élus municipaux, il est apparu important, pour les administrateurs du conseil de quartier Montcalm, de combler cette lacune. C'est dans ce contexte que les administrateurs ont déclaré en 2014, par l'entremise d'une résolution en ce sens (Résolution CA-14- 55 concernant les règles d'éthique du conseil de quartier) qu'ils continueraient à souscrire aux principes dégagés par les anciennes règles, lesquelles demeurent tout à fait pertinentes aux fins de prévention de manquements éthique.

Le 1^{er} décembre 2014, un règlement (R.V.Q. 2218) a finalement été adopté par la Ville de Québec faisant en sorte d'assujettir les administrateurs des conseils de quartier aux articles 1 à 11 du Code d'éthique et de déontologie régissant les membres du conseil (R.V.Q. 2170). Ce sont désormais ces règles qui s'appliquent aux administrateurs du Conseil de quartier Montcalm. En ce sens, en septembre 2017, suite à l'arrivée des nouveaux membres, ceux-ci ont suivi la formation sur les règles d'éthique et de déontologie, offerte par la ville.

2. Actions du conseil de quartier

2.2 Rapport Vision Montcalm

Au courant de l'année 2014, le conseil de quartier a entrepris une démarche visant à se donner une vision de ce qu'il souhaite pour le développement futur du quartier, afin d'inspirer la mise à jour du Plan directeur du quartier Montcalm. Le rapport Vision Montcalm débute par une brève description du quartier et fait état des grands enjeux qui se posent pour les années à venir. Chaque section se termine par les actions que le conseil estime essentiel d'entreprendre pour faire face à ces enjeux, que ces actions interpellent le conseil de quartier lui-même, les autorités de la Ville, celles de l'Arrondissement ou d'autres intervenants. La démarche d'élaboration du rapport a commencé par une consultation ciblée auprès de quatre groupes : des spécialistes de l'aménagement, des commerçants, des organismes culturels et des organismes communautaires du quartier.

La démarche a révélé que les neuf enjeux suivants sont ceux qui caractérisent tout particulièrement la vision des résidents et des acteurs du quartier :

1. Une densité à échelle humaine
2. La préservation du cadre bâti et une intégration harmonieuse des nouveaux éléments
dans le respect du paysage architectural
3. Un aménagement urbain et des services de qualité dans le quartier
4. Un partage courtois de la voie publique
5. Une offre de stationnement répondant aux besoins
6. Une mixité générationnelle et sociale accrue
7. La viabilité d'une offre commerciale diversifiée et dynamique
8. Les préoccupations environnementales et la consolidation du couvert végétal
9. Une participation citoyenne accrue et diversifiée

2. Actions du conseil de quartier

Le rapport Vision Montcalm a comme objectif de guider tous les intervenants, publics ou privés, dont les actions ont un impact sur le développement du quartier. En articulant une vision autour d'enjeux qui représentent les préoccupations de la population de Montcalm, le conseil de quartier espère notamment que les promoteurs s'en inspireront dans l'élaboration de leurs projets, afin d'accroître l'acceptabilité sociale de ceux-ci.

Les administrateurs du Conseil de quartier Montcalm ont eu recours au rapport Vision de façon régulière au cours de l'année 2017 afin d'agir en conformité avec les principes y étant énoncés.

Lors des consultations publiques confiées au Conseil de quartier Montcalm, notamment celles découlant de l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), les administrateurs se sont assurés d'orienter leurs recommandations en fonction des préoccupations citoyennes contenues au rapport Vision.

Dans une lettre adressée à la direction de la gestion du territoire de l'arrondissement La Cité-Limoilou, le Conseil de quartier de Montcalm a suggéré qu'une copie du rapport Vision soit remis aux promoteurs, dès les premières interactions de celui-ci avec le personnel de la Ville, afin d'initier un dialogue constructif entre les citoyens et les instigateurs des projets soumis à la consultation publique, dès les premières phases du projet.

2. Actions du conseil de quartier

2.3 Comité transport et environnement

(circulation, environnement, transport et verdissement)

2.3.1. PPU Pôle urbain Belvédère

Le 30 mars 2017, le conseil de quartier Montcalm a présenté devant la commission de la Ville de Québec son mémoire portant sur le deuxième projet de programme particulier d'urbanisme (PPU) pour le pôle urbain Belvédère. Le mémoire du conseil de quartier s'appuie sur le Rapport Vision Montcalm élaboré en 2014 et ce rapport est en étroite relation avec les principes et objectifs sur PPU pour le pôle urbain Belvédère. Étant donné que le 6 septembre dernier, lors du premier projet de PPU, le conseil de quartier de Montcalm s'est prononcé dans l'ensemble sur les orientations et les fondements du PPU, dans ce deuxième mémoire, il s'est attardé à l'étude du territoire zone par zone et selon les propositions précises soumises par la ville pour les règlements de zonage.

2.3.2. Table de concertation vélo

Deux membres administrateurs du comité *transport et environnement* du Conseil de quartier de Montcalm ont participé aux rencontres de la Table de concertation vélo, soit M. Jimmy DUCHESNEAU et M. Yan MICHAUD. Plusieurs thématiques ont été abordées à l'ordre du jour, dont la cohabitation entre les piétons, les vélos, les automobilistes et les autobus de transport en commun et la nécessité d'établir un code de la rue pour un partage courtois de la voie publique. La Table de concertation vélo propose également l'implantation de quatre axes de réseau cyclable ouverte et entretenue toute l'année, même lors de la période hivernale. Le conseil de quartier a appuyé la résolution Vision zéro accident et assister à plusieurs représentations sur la sécurité aux abords des écoles. Mais c'est les récentes analyses statistiques sur l'utilisation du vélo à Québec (dernière publication de Statistique Canada) qui retiennent particulièrement notre attention, puisque le quartier de Montcalm se hisse au premier rang parmi tous les quartiers de la ville de Québec pour la part modale du vélo dans les déplacements domicile-travail avec 5,6 %. Autre fait saillant de la vision des déplacements à vélo de la ville de Québec : 50 % des déplacements est-ouest en Haute-Ville en 2016 s'effectuait sur le corridor Père-Marquette. Voilà une belle occasion d'augmenter ces pourcentages et d'encourager une culture cycliste avec de meilleurs aménagements.

2. Actions du conseil de quartier

2.3.3. Katimavik

Un groupe de cinq écovolontaires du programme Katimavik est entré en contact en 2016 avec le conseil de quartier de Montcalm afin de réaliser l'audit de potentiel piétonnier actif sécuritaire (PPAS) élaboré par la Santé publique de Montréal. Cet audit se centre tant sur les intersections que les tronçons de rue et les écovolontaires ont fait le choix de ne s'attarder qu'aux intersections. Ils ont réalisé l'audit à l'hiver 2016 et ont rédigé un rapport faisant état du portrait des intersections durant l'année 2016. Le groupe s'étant dissous à la fin du programme Katimavik et un écovolontaire ayant joint le conseil de quartier de Montcalm, deux membres administrateurs ont achevé et finalisé le rapport durant l'année 2017. Ce rapport a été diffusé publiquement le 25 octobre 2017 par le biais d'une publication Facebook le rendant ainsi accessible à l'ensemble des personnes intéressées. De plus, au mois de mars 2017, le conseil régional de l'environnement de la capitale nationale (CRE) a contacté le conseil de quartier de Montcalm afin de solliciter son appui pour la mise en œuvre du Projet ville durable. Ce projet visait à réaliser l'audit PPAS sur l'ensemble des quartiers centraux de la Ville. En assemblée, le conseil de quartier s'est dit favorable à ce projet, il a contacté le CRE pour leur manifester leur appui et leur mentionner l'expertise du conseil de quartier à l'égard de cet audit et les administrateurs sont toujours en attente des suites de ce projet.

2.3.4. Consultation sur la mobilité durable

Le conseil de quartier de Montcalm était représenté par deux membres du comité *transport et environnement*, soit M. Jimmy DUCHESNEAU et M. Yan MICHAUD afin de présenter un mémoire dans le cadre de la consultation publique sur la mobilité durable le 25 août 2017 à l'Hôtel de Ville de Québec. Le conseil de quartier de Montcalm avait donc accepté de signer le mémoire du Regroupement des conseils de quartier et proposé d'y joindre le sien afin de mieux aborder les enjeux de son propre territoire. Cinq thématiques fut présentées lors de cette consultation, soit les personnes vulnérables, l'accessibilité aux services essentiels, la sécurité et la convivialité, les arts et la participation publique.

2. Actions du conseil de quartier

2.3.5. Projet : *Vision Montcalm pour la mobilité durable*

Les enjeux concernant la fluidité automobile, la sécurité routière et les transports dont les transports actifs et collectifs gagnent en popularité dans l'actualité. De plus, des citoyens ont fait des représentations auprès du conseil de quartier et se sont dits préoccupés par les enjeux de sécurité des piétons lors de travaux se déroulant en totalité ou en partie sur la voie publique. Le conseil de quartier a adopté 20 juin 2017 une résolution concernant cet enjeu et faisant diverses recommandations à la Ville de Québec.

En se prononçant sur des enjeux de liés aux transports, notamment lors des représentations sur les consultations publiques municipales, les membres administrateurs on sentie le besoin d'approfondir le Rapport Vision Montcalm de 2014 et plus particulièrement l'enjeu 4 : un partage courtois de la voie publique et de venir valoriser le portrait des intersections piétonnes réalisé par le groupe d'écovolontaires Katimavik. Les premiers pas vers la Vision Montcalm pour la mobilité durable ont été faits en juin 2017 et ils ont été initiés par le comité transports et environnement. Ce dernier a rencontré deux organismes reconnus dans le domaine afin d'aller chercher du soutien professionnel et afin de recevoir un devis visant à officialiser leur partenariat : Accès transports viables (ATV) et Mobili-T. L'objectif de cette collaboration est double : 1) mener des sondages et des consultations; 2) élaborer un portrait diagnostic de la sécurité routière et des enjeux de mobilité durable. Il reviendra au conseil de rédiger le Rapport Vision Montcalm pour la mobilité durable ainsi que le plan d'action découlant de la Vision Montcalm.

À la fin de l'année 2017, le conseil de quartier de Montcalm a reçu l'appui de 10 instances et personnalités publiques ainsi qu'un soutien financier de deux personnes sollicitées, et ce, pour un total de 900 \$. Mentionnons qu'une résolution adoptée en 2017 habilite les membres du comité transports et environnement à solliciter un montant de 23 900 \$ auprès de 13 sources possibles de financement.

Il convient aussi de préciser que le conseil de quartier de Montcalm a sollicité une rencontre auprès des fonctionnaires de la Ville de Québec afin d'arrimer les projets municipaux à ce projet citoyen. Le conseil de quartier est toujours en attente d'un accusé de réception de leur part. Il désire précisément rencontrer les fonctionnaires afin de cerner des besoins à l'échelle locale pouvant être comblés par la Vision Montcalm pour la mobilité durable, modifier, le cas échéant, le devis d'ATV et de Mobili-T et ainsi venir soutenir le travail de l'administration municipale en faveur de la sécurité routière et de la mobilité durable.

2. Actions du conseil de quartier

2.4 Comité relations avec les citoyens

(gouvernance, loisirs, citoyens, mixité, participation et communication)

2.4.1 Réformes législatives entourant la participation citoyenne (projets de loi 109 et 122)

Le Conseil de quartier Montcalm, par l'entremise de son Comité relations avec les citoyens, a suivi de près les consultations particulières entourant l'étude du projet de loi 122 intitulé *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*. Le Conseil de quartier Montcalm a collaboré avec d'autres conseils de quartier afin de demander le maintien de la procédure d'approbation référendaire à laquelle les citoyens peuvent avoir recours dans le cadre de certaines modifications aux règlements de zonage.

Les représentations effectuées par les conseils de quartier, conjuguées aux efforts de certains élus et d'autres intervenants, ont poussé le gouvernement à revoir le projet de loi et à y introduire un chapitre portant sur la participation citoyenne. Ce chapitre, plutôt que de prévoir l'abolition pure et simple de la procédure référendaire, permet aux municipalités de s'y soustraire uniquement si elles se dotent d'une politique de participation citoyenne conforme à un règlement à être adopté par le gouvernement. Un projet de règlement a été présenté en ce sens en novembre 2017 sous le titre *Règlement sur la participation publique en matière d'aménagement et d'urbanisme*.

Toujours en collaboration avec les autres conseils de quartier de la Ville de Québec, le Conseil de quartier Montcalm a étudié et commenté ce projet de règlement. Un mémoire a été déposé par le Regroupement des conseils de quartier de la Ville de Québec le 29 décembre 2017 dans lequel plusieurs recommandations sont énoncées dans le but de permettre aux citoyens de participer activement dans la prise de décisions qui concernent leur communauté et qu'ils bénéficient des moyens pour ce faire.

Dans la foulée du projet de loi 122 et du projet de règlement précité, la Ville de Québec a annoncé son intention de travailler à la révision de sa politique de participation citoyenne et le Comité relations avec les citoyens suivra ce dossier de près au cours de l'année à venir et a offert sa collaboration à l'administration municipale pour l'aider à concevoir sa politique.

2. Actions du conseil de quartier

2.4.2 Assemblée générale et Café forum

Pour l'assemblée générale de 2017, le Conseil de quartier a souhaité faire un événement centré sur la parole citoyenne des résidents-tes de Montcalm. Pour ce faire, dans une formule conviviale, les personnes présentes lors de l'événement ont participé à des mini-ateliers tenus par chacun des comités en lien avec leurs travaux. La formule s'est avérée riche pour mieux connaître la réalité et les préoccupations des citoyens du quartier !

2.4.3. Rencontre avec le CIUSSS de la Capitale-Nationale relativement à la fermeture du Sans Rendez-Vous du CLSC Haute-Ville

Suite à plusieurs préoccupations exprimées par des citoyen-ne-s relativement à la fermeture du sans rendez-vous du CLSC Haute-Ville, une rencontre a été tenue entre Michel Delamarre, directeur général du CIUSSS de la Capitale-Nationale, ainsi que Mme Sylvie Bonneau, de la direction des soins infirmiers, ainsi que des représentant-e-s de Conseil de quartier. Cette rencontre a permis de sensibiliser les dirigeants du CIUSSS à la réalité d'accès aux soins de santé en Haute-Ville, de mieux comprendre les raisons de la fermeture du CLSC Haute-Ville et, plus largement, d'échanger sur les leviers permettant de favoriser la santé publique dans le quartier.

2. Actions du conseil de quartier

2.4.4. Montcalm + Jeunes

Grâce au soutien du *Conseil de Quartier de Montcalm* et de la *Caisse Desjardins du Plateau Montcalm* et avec la collaboration de *Première Radio* de l'école Anne-Hébert, *Le Machin Club* a proposé une véritable enquête terrain sur le patrimoine et la vie du Quartier Montcalm aux élèves de 6e année de la cohorte 2016-2017 en s'inspirant de la publication *Histoire de raconter - le quartier Montcalm*. Les entrevues radio et l'implication des jeunes ont permis de réaliser une série de sept capsules vidéos qui ont été diffusées via les réseaux sociaux et sur YouTube afin d'attiser l'intérêt des jeunes sur la vie de quartier. Les différentes entrevues radio avec historiens, personnalités et artistes du quartier ont été diffusées sur le site de Première Radio. Les rencontres avec historiens Jean Provencher, Réjean Lemoine et Denis Angers ont su susciter la curiosité des jeunes pour l'histoire et le développement du Quartier. Le soutien de la Caisse Desjardins du Plateau Montcalm a permis d'assembler l'ensemble de l'enquête sous forme d'un court-métrage documentaire de 20 minutes présenté pour la première fois lors d'une projection spéciale au Cinéma Cartier le 13 et 14 décembre 2017.

Première Radio ayant interrompu ses activités en 2017-18, le Machin Club a décidé de s'inspirer de la grande enquête pour produire trois courts métrages; *La Villa sans bruit*, *La petite fille aux beignets* et *Le Quartier du 7e art*. Une partie du tournage a pu être réalisé à l'automne 2017 avec la collaboration des Loisirs Montcalm, mais il est souhaité par le Machin Club de soumettre une demande au Conseil de Quartier de Montcalm et à la Caisse Desjardins du Plateau Montcalm pour obtenir un soutien afin de couvrir les frais de post-production pour terminer les trois courts-métrages. Aussi, il est souhaité que le projet *Montcalm + jeunes* devienne une émission de radio mensuelle spécialement enregistrée sur les ondes de la Radio Jeunesse des Amériques dans le Quartier Général du Machin Club. L'émission serait un prétexte pour tisser des liens entre les différents acteurs du Quartier, en plus d'offrir une tribune aux jeunes pour favoriser leur intégration dans la vie de quartier. Une vidéo récapitulative des meilleurs moments de l'année pourra être présentée lors de notre projection spéciale des Fêtes au Cinéma Cartier. Le projet rallierait donc toutes les forces collaboratives du Quartier, de la SDC au MNBAQ jusqu'à l'école et au centre de loisirs. Montcalm + jeunes deviendra le moteur et déclencheur de synergies.

2. Actions du conseil de quartier

2.5 Comité-cadre bâti

(services, commerces, cadre bâti, patrimoine, arts et densification)

2.5.1. La placette mobile

À la suite du financement, de la construction et de l'installation d'un mobilier urbain en bois par Monmontcalm.com et ses partenaires (2 citoyens, 2 collectif/association, 4 commerçants/entreprise, Ville de Québec, Société immobilière Miramas) en juillet 2015 dans le cadre de l'aménagement temporaire de la placette publique au coin de l'avenue Cartier et du boulevard René-Lévesque, le conseil de quartier Montcalm a décidé à l'unanimité le 10 novembre 2015 de devenir le porteur du projet pour l'été 2016. L'implantation du mobilier dans un nouvel espace du quartier Montcalm visait à bonifier un aménagement existant et à participer activement à la définition de notre milieu de vie. Malheureusement, aucun lieu n'a pu être trouvé pour accueillir la placette en 2016. Cette recherche s'est poursuivie en 2017, sans succès. Le conseil de quartier a donc finalement décidé de vendre la placette mobile à l'Arrondissement de la Haute Saint-Charles à l'été 2017.

2.5.2. Concours de photographie #montcalmen

#montcalmen... est un concours de photographie sur les médias sociaux initié par le conseil de quartier Montcalm et mené en collaboration avec Monmontcalm.com et la SDC Montcalm. Il vise à mettre en valeur les paysages du quotidien de notre milieu de vie photographié par ses citoyens, ses travailleurs et ses visiteurs. Une nouvelle édition du concours a vu le jour à l'automne 2017, soit la thématique #montcalmenCOULEURS visant à magnifier la transformation du quartier pendant l'automne. La collaboration entre acteurs du quartier a permis lors de cette édition de remettre trois prix. La grande gagnante de cette édition fut madame Lise Breton, le deuxième prix a été attribué à monsieur Pierre Belley et le troisième prix à madame Océanne Roberge. Chaque prix était constitué d'un montant d'argent en « Dollars « QuARTier » échangeable chez les commerçants du quartier.

2. Actions du conseil de quartier

2.5.3. Programme de transformation de portes de garage

Lors de l'assemblée générale annuelle du conseil de quartier du 26 avril 2016, le programme de transformation de portes de garage a fait l'objet d'un atelier avec les citoyens. Ce projet vise à embellir le quartier en invitant les propriétaires de portes de garage à accueillir une œuvre d'art sur celles-ci. À l'aide d'une carte du quartier et de représentations d'œuvres d'art urbain, l'atelier a permis de consulter un bon nombre de citoyens du quartier sur les lieux les plus propices au projet ainsi que sur les types d'œuvres d'art les plus susceptibles de plaire. À la suite de l'atelier, un secteur a été identifié comme étant particulièrement propice pour lancer un projet pilote. Les citoyens de ce secteur ont été contactés par lettre, et plusieurs d'entre eux ont manifesté un intérêt pour le projet. Au courant de l'année 2017, le conseil de quartier a tenté de lancer ce projet pilote. Celui-ci devait agir comme une vitrine permettant de démontrer tout le potentiel de ce projet d'art urbain, et à terme, de le rendre accessible à tous les propriétaires du quartier. Malheureusement, la Ville n'a pas autorisé ce projet. Des échanges ont toutefois eu lieu avec la Ville qui permettent d'entrevoir l'avenir avec optimisme. Une nouvelle mouture du projet pilote pourrait voir le jour dès 2018.

2.5.4. Programme de reconnaissance des initiatives remarquables

Le conseil de quartier Montcalm a soutenu financièrement au cours des dernières années (notamment en 2013 et 2014) la tenue d'une activité d'envergure limitée dont un important collaborateur était Les Loisirs Montcalm Inc. Le programme consistait alors à souligner les efforts des résidents et des commerçants du quartier en matière d'aménagement paysager et de rénovation extérieure. Pour mieux mettre en valeur ces efforts, des certificats de reconnaissance ont été remis par le passé aux candidatures retenues ainsi qu'un prix reconnaissance. Le programme n'a pas été réédité en 2016 et en 2017, mais le comité-cadre bâti n'exclut pas d'organiser une prochaine édition en collaboration avec un nouveau partenaire au courant de l'année 2018.

2. Actions du conseil de quartier

2.5.5. Grille d'analyse d'évaluation de l'acceptabilité sociale des projets

Inscrite comme piste d'action sur la base des esquisses produites en soutien aux travaux du comité Vision Montcalm, l'adoption d'une grille d'évaluation figure toujours parmi les plans du conseil de quartier. L'objectif est d'adopter, de concert avec les citoyens du quartier, une grille d'analyse et d'évaluation de l'acceptabilité sociale des projets touchant le cadre bâti qui servira de guide à la consultation publique prévue en amont des projets. Ce projet de grille a d'ailleurs fait l'objet d'un atelier avec les citoyens lors de l'assemblée générale annuelle du 22 avril 2017. Il s'agissait alors d'identifier les principales préoccupations des citoyens du quartier en matière d'acceptabilité sociale. Au courant de l'année 2017, le comité a identifié la grille d'analyse développée par la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi comme la grille d'analyse idéale pour évaluer l'acceptabilité sociale des projets d'aménagement concernant le quartier. En plus de tenir compte des principales préoccupations soulevées par les citoyens du quartier en matière d'acceptabilité sociale, cette grille permet une pondération des critères ajustable au milieu où elle est appliquée. Cette pondération fera l'objet d'un atelier avec les citoyens lors de l'assemblée générale annuelle du 24 avril 2018.

2.5.6. Marché aux puces

Le samedi 3 juin 2017, le conseil de quartier était présent au grand marché aux puces du quartier Montcalm afin d'aller à la rencontre des citoyens. Cet événement fut notamment l'occasion de davantage faire connaître l'action du conseil de quartier.

2.5.7. Répertoire des perspectives visuelles à préserver

Inscrite comme piste d'action du rapport Vision Montcalm, un répertoire des perspectives visuelles à préserver existe toujours à l'état de projet et vise à rassembler les percées visuelles du quartier Montcalm. En prévision de futurs projets immobiliers, le comité-cadre bâti juge toujours approprié de doter éventuellement le conseil de quartier d'un tel répertoire sous une forme plus achevée. Le projet pourrait donc être bonifié en 2018. Une fois suffisamment avancé, le projet de répertoire serait soumis à une enquête et à une consultation auprès des citoyens afin de favoriser l'atteinte d'un consensus.

2.6 Travail réalisé autour des consultations publiques

Dans une lettre adressée à la direction de la gestion du territoire de l'arrondissement La Cité-Limoilou au cours de l'année 2016, le Conseil de quartier de Montcalm a suggéré à l'administration municipale d'intégrer trois pratiques à la procédure de consultation que la Ville de Québec initie à l'égard de projets de modification ou de projets de règlement modifiant un règlement d'urbanisme devant faire l'objet d'une assemblée publique de consultation en vertu des articles 125 à 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1).

À ce jour, les pratiques proposées n'ont toujours pas été intégrées au processus de consultation publique de la Ville de Québec. Dans une lettre datée du 18 avril 2017, la Ville de Québec a indiqué qu'elle n'entendait pas aller de l'avant avec les suggestions du Conseil de quartier Montcalm, du moins pour l'instant. Pour le bénéfice de tous les citoyens du quartier, il semble important de rappeler les pratiques suggérées :

- La première pratique consisterait à fournir aux promoteurs, dont les projets sont susceptibles d'être soumis à une consultation publique, une copie du Rapport Vision Montcalm dès les premières interactions de celui-ci avec le personnel de la Ville, afin d'initier un dialogue constructif entre les citoyens et les instigateurs des projets soumis à la consultation publique.
- La seconde pratique consisterait à exiger de la part des personnes du public qui interviennent durant les plénières de déclarer tout conflit d'intérêts à l'égard du projet qui fait l'objet de la consultation
- La troisième pratique consisterait à tenir une séance d'information préalable avant chacune des consultations publiques confiée à notre conseil de quartier.

2.6 Travail réalisé autour des consultations publiques

Les motifs énoncés par la Ville pour ne pas donner suite aux pratiques proposées par le Conseil de quartier sont les suivants :

- 1) Le Rapport Vision Montcalm n'a fait l'objet d'aucune approbation officielle de la part des autorités municipales et ce faisant, la Ville de Québec ne peut pas en faire la promotion;
- 2) Il n'existe pas dans la législation actuelle d'obligation de déclarer un conflit d'intérêts pour un citoyen qui s'exprime à titre-personne ou au nom d'un organisme lors d'une consultation;
- 3) La Ville ne peut pas imposer systématiquement une séance d'information préalable en vertu des règles et politiques actuellement en vigueur.

Dans sa lettre du 18 avril 2017, la Ville de Québec mentionne toutefois que les recommandations du Conseil de quartier Montcalm seront considérées dans le cadre de la révision de ses pratiques de consultation publique. Le Comité Relations avec les citoyens, toujours persuadé de la pertinence et de l'importance des mesures proposées, verra à s'assurer que celles-ci soient effectivement considérées.

3. Exécutif

Conformément à la politique de consultation publique de la Ville de Québec et à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, en 2017, les membres du conseil de quartier ont traité différents dossiers en matière de réglementation de zonage et d'urbanisme qui concernent le quartier Montcalm. Ces dossiers sont présentés par l'Arrondissement ou par le comité exécutif de la Ville et, pour chacun d'entre eux, le conseil de quartier possède un pouvoir de recommandation. Le tableau suivant fait état des dossiers traités par le conseil en 2017.

Sujet	Titre	Recommandations ou actions du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil
Consultation publique Urbanisme et zonage	<p>Approbation d'un projet de règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à sa concordance au Programme particulier d'urbanisme Colline Parlementaire R.C.A.1V.Q. 275 / (Quartier Montcalm)</p> <p>2017-02-28</p>	<p>Le conseil de quartier a adopté une troisième adoption que se décrivait comme suit :</p> <p>Attendu que l'immeuble du 30 Grande Allée Ouest se situe dans le quartier Montcalm ;</p> <p>Attendu que, dans la Vision Montcalm, les enjeux du maintien de couvert végétal, de l'harmonisation des immeubles au cadre bâti existant et la disponibilité de cases de stationnement sont des préoccupations centrales ;</p> <p>Attendu que les plans présentés font mention d'un rehaussement de l'immeuble qui ne sera pas visible à partir de la voie publique ;</p> <p>Attendu que les cases de stationnement mises à la disposition de la clientèle des Halles du Petit Cartier seront maintenues ;</p> <p>Attendu que le requérant désire jouir pleinement de son lot ;</p> <p>Recommander au conseil d'arrondissement de permettre les modifications au règlement de zonage conditionnement à ce qu'il soit formellement convenu que le rehaussement ne soit pas visible à partir des voies publiques et à ce que les projets soient conformes à la norme sur les aires vertes en priorisant l'usage de végétaux arborescent et arbustif au détriment de végétaux herbacés</p>	Semblable à la recommandation.

3. Exécutif

Sujet	Titre	Recommandations ou actions du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil
<p>Consultation publique Urbanisme et zonage</p>	<p>Approbation d'un projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à sa concordance au programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère, R.C.A.1V.Q. 299 / (Quartier Montcalm)</p> <p>2017-03-28</p>	<p>Le conseil de quartier a adopté une troisième adoption que se décrivait comme suit :</p> <p>Attendu que l :Conseil de quartier Montcalm réitère l'importance des principes et des objectifs qu'il a élaborés en collaboration avec les citoyens du quartier et des professionnels résidents dans le rapport Vision Montcalm de 2014;</p> <p>Attendu que les principes et objectifs établis dans ce rapport sont en étroite relation avec les enjeux et les défis que pose le Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère (PPU);</p> <p>Attendu que le Conseil de quartier Montcalm a présenté un mémoire le 8 septembre 2016 dans le cadre du processus de consultation sur l'avant-projet de PPU;</p> <p>Attendu que le Conseil de quartier Montcalm présentera un mémoire le jeudi 30 mars prochain lors de l'assemblée publique de consultation dans le cadre de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;</p> <p>Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu unanimement de recommander au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'adopter le Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à sa concordance au programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère, R.C.A.1V.Q. 4 (Quartier Montcalm), sous réserve des conditions suivantes afin de favoriser notamment l'atteinte des objectifs du rapport Vision Montcalm :</p>	<p>Le conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou a tenu compte des propositions touchant les zones 14001Mb, 14016Cd et 14086Mc.</p>

3. Exécutif

Sujet	Titre	Recommandations ou actions du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil
		<p>Édifice inoccupé au 845, boul. René-Lévesque O (Zone 14079Mb) : Diminuer la hauteur permise à moins de 24 mètres et/ou fixer un angle d'éloignement de moins de 60 degrés afin de graduer la nouvelle hauteur permise par rapport aux bâtiments résidentiels existants et/ou utilisation de la surhauteur sélective si possible. Minimale, associer une limite de 6 étages à la hauteur de 24 mètres;</p> <p>Zone 14001Mb : Augmenter le pourcentage d'aire verte à 20%, inscrire une marge avant et inscrire un pourcentage pour les grands logements;</p> <p>Zone 14009Hc (et création de 14069Hc) : Augmenter le pourcentage d'aire verte et intégrer l'agriculture urbaine ;</p> <p>Zone 14016Cd : Ajouter un pourcentage de grands logements et augmenter le pourcentage d'aire verte;</p> <p>Zone 14053Hb (et création de 14080Ha) : Inscrire 3 étages comme nombres maximaux d'étages et augmenter à 6 le nombre maximal de logements par bâtiment isolé (et augmenter au besoin d'un ou deux mètres la hauteur maximale autorisée), augmenter le pourcentage de grands logements de 3 chambres et plus, et réduire la marge avant (p.ex. à 6 mètres);</p> <p>Zone 14057Cc (et création de 14081Ha) : Évaluer la possibilité d'augmenter la hauteur maximale de façon à autoriser des bâtiments de 3 étages et augmenter le nombre maximal de logements par type de bâtiment de façon à permettre la densification du secteur;</p> <p>Zone 14062Hc (et création de 14082Hc) : Diminuer la hauteur maximale, augmenter le pourcentage d'occupation du sol (POS) et augmenter le pourcentage de grands logements de 3 chambres et plus;</p>	

3. Exécutif

Sujet	Titre	Recommandations ou actions du conseil de quartier	Décisions ou résultats du conseil
		<p>Zone 14062Hc (et création de 14083Hc) : Diminuer la hauteur maximale, augmenter le pourcentage d'occupation du sol (POS) et augmenter le pourcentage de grands logements de 3 chambres et plus;</p> <p>Zone 14064Ra (et création de 14085Ra) : Conserver intégralement la zone 14064Ra et éviter sa fragmentation.</p> <p>Zone 14057Cc (et création de 14086Mc) : Conserver l'usage P5 pour la zone nouvellement créée (14086Mc), intégrer une norme de grands logements, augmenter davantage le pourcentage d'aire verte (p.ex. à 30%), justifier la hauteur maximale des bâtiments permise sur 75% de la projection au sol du bâtiment et étudier la possibilité de réduire cette hauteur maximale pour favoriser la construction de bâtiments de 6-7 étages.</p>	
Consultation publique Urbanisme et zonage	Approbation d'un projet de modification intitulé « Règlement modifiant le règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 14043Mb », R.C.A.1V.Q. 322 – (11, boulevard René-Lévesque Ouest - quartier Montcalm) 2017-12-19	Recommander au conseil d'arrondissement d'approuver le projet de modification intitulé « Règlement modifiant le règlement de l'arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la zone 14043Mb », R.C.A.1V.Q. 322 – (11, boulevard René-Lévesque Ouest - quartier Montcalm).	Semblable à la recommandation du conseil de quartier (adoptée en janvier 2018)

3. Exécutif

Participations des membres du conseil d'administration

3.1 La participation à des organismes ou regroupements

En fonction des impacts que certains dossiers peuvent avoir dans le quartier, le conseil de quartier entretient des relations privilégiées avec certains organismes ou regroupements. Ces relations se traduisent par une délégation officielle du conseil de quartier auprès de ces organismes ou regroupements. Ces délégations sont généralement assumées par les membres du conseil d'administration. À l'occasion, le conseil d'administration peut confier une délégation à un membre du conseil de quartier qui n'est pas membre du conseil d'administration. En 2017, les délégations du conseil de quartier étaient les suivantes :

- Table de concertation de vélo
- M. Jimmy DUCHESNEAU et M. Yan MICHAUD (comité *transport et environnement*)

3.2 Les autres participations

En cours de mandat, les membres du conseil d'administration participent, à titre de représentantes ou de représentants du conseil de quartier, à différentes activités tenues par des organismes de Montcalm ou par des organismes extérieurs dont les actions peuvent avoir un impact dans le quartier. En 2017, les membres ont participé à des activités tenues par les organismes suivants :

- Regroupement des conseils de quartier autour du projet de loi 122
- Conseil d'établissement de l'École des Berges (participation ponctuelle)

4. Questions du public aux assemblées du conseil de quartier

Les citoyens (es) qui se présentent à une assemblée du conseil d'administration du conseil de quartier disposent de deux périodes de questions et de commentaires qu'ils peuvent utiliser pour attirer l'attention des membres du conseil d'administration du conseil de quartier ou des représentants (es) de l'Arrondissement sur tout sujet qui concerne le quartier. En 2017, les principaux sujets abordés par les citoyens et citoyennes concernaient :

- Élections municipales – présentation des candidat-e-s : Mme Nathalie Roy et Maud Rusk (Équipe Labeaume), François Marchand (indépendant)
- Nombre d'écoles dans le quartier en comparaison avec le quartier Saint-Sacrement M. Denis Boivin (résidant) s'est inscrit sur deux comités de travail du conseil et n'a toujours pas de nouvelles de ces derniers
- Plainte relative au bruit provoqué par le déplacement du parcours d'autobus no 19.
- Insatisfaction quant à la diminution services qui sont offerts au CLSC de la Haute-Ville ainsi que la fermeture du sans rendez-vous
- Hébergement AirBnB dans le quartier Montcalm et insatisfaction quant à la gestion de la Ville dans ce dossier
- Manquements de la Ville et des entrepreneurs lorsqu'il y a des travaux de réfection de rues et de trottoirs ayant un impact négatif sur la sécurité des usagers
- Présence de vitre cassée au 300, chemin Sainte-Foy et crainte pour la perte ou la démolition de ce patrimoine s'il y a un trop grand laisser-aller sur la bâtisse
- Mme Maud Une citoyenne aimerait connaître l'évolution des dossiers de la gestion de l'hébergement touristique de type Airbnb et de la fermeture du sans rendez-vous du CLSC Haute-Ville
- Avis favorables et défavorables et expression des préoccupations en lien avec la proposition d'aménager le SPOT (sympathique place ouverte à tous) dans le stationnement du Centre Frédéric-Bach
- Mise en place d'un transport structurant pour la Ville de Québec
- Suivis relatifs au PPU du Belvédère

5. Sujets traités par les conseillers

Dans le cadre des assemblées du conseil d'administration du conseil de quartier, les membres du conseil qui représentent le quartier disposent d'une période de temps afin de donner de l'information sur différents dossiers ayant trait au quartier, à l'Arrondissement ou à la Ville. Voici un aperçu des sujets portés à l'attention du conseil d'administration en 2017 :

- Budget de la Ville de Québec
- Fermeture de la centrale de police du parc Victoria et ouverture de centrales locales, dont l'une sera installée sur les rues Prince-Édouard et du Pont
- Mise en place d'un système de transport structurant à Québec
- Budgets d'initiative des conseils de quartier
- PTU Belvédère
- Approbation et modifications au PPU Montcalm
- Rôle et droits des conseils de quartier et pouvoir d'initiative
- Refus de la demande dérogation mineure demandée par les propriétaires du lot où était situé l'ancien bâtiment de Vidéotron
- Élections municipales
- PPU dans la Ville de Québec et consultations en amonts
- Place et présence des familles dans le quartier
- Réaménagement de la cour d'école d'Anne-Hébert
- Tenue d'événements locaux (marché aux puces, fête des voisins)
- Tenue de la rencontre annuelle de M. Bussièrès
- Vitesse sur la rue de Bougainville
- Entente de gestion des piscines avec Loisirs Montcalm
- Subventions octroyées par l'Arrondissement La Cité-Limoilou aux organismes du quartier
- Par la suite, M. Bussièrès donne des informations portant sur la consultation publique du RTC et modifications aux parcours actuels
- Soulignement de la pertinence du travail de Mme Anne Guérette et sa contribution au bien-être des citoyens
- Fermeture du sans rendez-vous au CLSC Haute-Ville
- Formation sur le déneigement dans le quartier
- Appui au projet de mobilité durable du conseil de quartier

6. États financiers 2017

Conseil de quartier de Montcalm

Bilan au 31 décembre 2017

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	400	213
Comptes projets	1111	974
Subvention à recevoir	0	1800
	<u>1511</u>	<u>2987</u>
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs	0	0
Compte à payer	160	827
Autres engagements à verser	0	2347
	<u>160</u>	<u>3174</u>
Actif net		
Sommes non affectées à la fin de l'exercice	<u>1511</u>	<u>(187)</u>
Passif et actif net	<u>1671</u>	<u>2987</u>

Au nom du conseil de quartier de Montcalm :

6. États financiers 2017

Conseil de quartier de Montcalm

État des résultats

Exercice se terminant le 31 décembre 2017

	2017	2016
	\$	\$
Produits		
Subventions – Ville de Québec Fonctionnement	1386	1281
Projet – subvention Ville de Québec	300	3470
Subventions – Autres	700	0
	<u>2386</u>	<u>4751</u>
Charges		
Fonctionnement (rédaction et autres frais)	882	1286
Frais financiers	190	132
Soutien à divers projets	363	3271
Autres frais	747	0
	<u>2182</u>	<u>4689</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	204	62
Actif net non affecté au début de l'exercice	564	502
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	768	564

6. États financiers 2017

Notes complémentaires au 31 décembre 2017

Note 1. Statut et nature des activités

L'inspecteur général des institutions financières a déposé au registre des entreprises individuelles des sociétés et des personnes morales, le 22 mai 1997, copie d'une résolution de la Ville de Québec, autorisant la constitution d'un conseil de quartier sous le nom du conseil de quartier de Montcalm. Le conseil de quartier est un mandataire de la Ville de Québec et le conseil municipal de la Ville doit consulter le conseil de quartier dans les matières indiquées à la Politique de consultation publique de la Ville de Québec, adoptée par le conseil de ville.

Note 2. États financiers vérifiés

Le 17 juin 2009, l'Assemblée nationale sanctionnait la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (RLRQ, chapitre 26). L'obligation pour les conseils de quartier de produire annuellement des états financiers vérifiés est maintenant retirée.

Note 3. Vérification de conformité

À compter de l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009, et ce, dans le cadre de son mandat de vérification des comptes et affaires de la Ville et de la vérification de la gestion des fonds et biens publics, le vérificateur général de la Ville procédera sur un cycle de trois ans à une vérification de conformité aux règlements et politiques de la Ville de la gestion de tous les conseils de quartier. Son rapport annuel au conseil municipal fera alors état de cette vérification.